

S'WASCHPEL BLATT'L

Le bulletin municipal d'Oberbronn

Mai 2021 N° 26



Le camping L'Oasis reprend vie et devient le Camping « Les Vosges du Nord »

Après quelques années compliquées, sa fermeture soudaine et la liquidation judiciaire de la société OPALE DMCC, gérant du camping depuis 2014, l'Oasis va reprendre vie.

Le camping d'Oberbronn vient d'être repris par la société Seasonova qui en assurera dorénavant la gérance. La commission spéciale mise en place par le Conseil Municipal afin de donner un avis concernant les candidats à la reprise a été entendue par le tribunal. En effet, le groupe Seasonova était le seul candidat à avoir un véritable projet de développement pour l'Oasis.

Son projet, axé sur la nature et le bien-être dans l'esprit du « slow life » dont les principes sont, entre autres, de ralentir le rythme et de prendre du temps pour soi, se veut ancré dans la vie locale.

Nous sommes optimistes et les retours positifs concernant le travail que le groupe Seasonova fait déjà au camping de Saverne nous confortent dans l'idée que le camping Les Vosges du Nord participera à l'avenir à l'attractivité de notre beau village.

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET COLLECTE SÉLECTIVE Attention report de collecte (jours fériés)

	OBERBRONN	OBERBRONN-SUD
Bac ordures ménagères	Lundi 3 mai 2021	Lundi 3 mai 2021
	Lundi 10 mai	Lundi 10 mai
	Lundi 17 mai	Lundi 17 mai
	Mardi 25 mai	Mardi 25 mai
	Lundi 31 mai	Lundi 31 mai
	Lundi 7 Juin	Lundi 7 Juin
Collecte sélective	Jeudi 6 mai	Jeudi 6 mai
	Jeudi 20 mai	Jeudi 20 mai
	Jeudi 3 juin	Jeudi 3 juin

PRINCIPALES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNI LE 1er avril 2021

La dernière réunion du Conseil municipal était essentiellement consacrée à des points d'ordre financier.

Taux d'imposition des taxes directes locales 2021

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a pris acte du nouveau taux de référence de taxe foncière sur les propriétés bâties (taux communal 2020 + 13,17 %) et décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2021 et donc de les porter à :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 30,94 % (égal au taux de référence)
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 94,47 %

Crédits scolaires 2021

Afin d'en simplifier la gestion, le Conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de maintenir le principe de globaliser les crédits scolaires alloués annuellement sur la base des élèves inscrits au 1^{er} janvier de l'exercice et de fixer leur montant à 72,00 € par élève.

Approbation du budget primitif 2021 : budget principal

Le Conseil, à l'unanimité, a :

- approuvé les perspectives proposées et adopté le budget primitif 2021 selon balance ci-dessous :

Fonctionnement	Recettes	Restes à réaliser	0,00
		Résultats reportés	453 678,31
		Nouveaux crédits	1 265 021,69
		TOTAL	1 718 700,00
	Dépenses	Restes à réaliser	0,00
		Résultats reportés	0,00
		Nouveaux crédits	1 718 700,00
		TOTAL	1 718 700,00
Investissement	Recettes	Restes à réaliser	0,00
		Résultats reportés	93 417,23
		Nouveaux crédits	1 688 782,77
		TOTAL	1 782 200,00
	Dépenses	Restes à réaliser	90 481,65
		Résultats reportés	0,00
		Nouveaux crédits	1 691 718,55
		TOTAL	1 782 200,00

- accordé les subventions suivantes dans le cadre du vote du budget :

Libellés	Organismes	Montant versé
Sorties scolaires et classes transplantées	Coopérative scolaire - Classes élémentaires et maternelles	4 000,00
Subvention	Association de Prévention Routière du Bas-Rhin	100,00
Subvention	Association départementale des Restos du Cœur	130,00
Subvention	Fondation du Patrimoine	120,00
Diverses demandes en cours d'exercice	Associations et organismes divers	10 650,00

- confirmé, pour 2021, l'adhésion aux associations et organismes suivants :
 - ⇒ Fédération française des Stations Vertes de Vacances et des Villages de Neige
 - ⇒ Amicale des Maires du Canton de Reichshoffen
 - ⇒ Association des Maires du Département du Bas-Rhin
 - ⇒ Association du Massif Vosgien
 - ⇒ Association des Communes forestières d'Alsace
 - ⇒ France Bois et Forêt
 - ⇒ Association des Maires Ruraux du Bas-Rhin
 - ⇒ Réseau des Communes Solidaires de la Banque Alimentaire du Bas-Rhin
- fixé à 41 396,23 € la contribution des eaux pluviales de la collectivité de rattachement au titre de l'exercice 2021.

Fixation de la redevance eau 2021

Le Conseil, par 15 voix contre 1 (M. MEYER) et 1 abstention (M. HUHN), a fixé comme suit les tarifs appliqués en 2021 :

- Redevance eau de 0 à 100 m³ par semestre : 2,20 € m³ par semestre
- Redevance eau de plus de 100 m³ par semestre : 2,18 € m³ par semestre
- Taxe d'abonnement par semestre : 6,10 € par compteur
- Taxe d'abonnement semestrielle de certains compteurs de calibre plus importants installés dans l'atelier SOTRAVEST, à la Résidence Les Remparts et à la Maison Notre-Dame : 23,00 €.
- Remplacement d'un compteur de 20 mm endommagé par le gel : 86,40 €, soit le coût d'un compteur (59,40 €) + 1 heure de main d'œuvre (27,00 €)
- Remplacement d'un compteur de 30 mm endommagé par le gel : 145,40 €, soit le coût du compteur (118,40 €) + 1 heure de main d'œuvre (27,00 €)

Approbation du budget primitif 2021 : budget eau

Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé les perspectives proposées et adopté le budget primitif 2021 selon balance ci-dessous :

Fonctionnement	Recettes	Restes à réaliser	0,00
		Résultats reportés	65 009,54
		Nouveaux crédits	164 190,46
		TOTAL	229 200,00
	Dépenses	Restes à réaliser	0,00
		Résultats reportés	0,00
		Nouveaux crédits	229 200,00
		TOTAL	229 200,00
Investissement	Recettes	Restes à réaliser	0,00
		Résultats reportés	158 631,51
		Nouveaux crédits	154 168,49
		TOTAL	312 800,00
	Dépenses	Restes à réaliser	68 487,60
		Résultats reportés	0,00
		Nouveaux crédits	244 312,40
		TOTAL	312 800,00

Fixation de la redevance assainissement 2021

Le Conseil, par 16 voix contre 1 (M. MEYER), a fixé comme suit les tarifs appliqués en 2021 :

- Redevance assainissement à 1,75 € par m3 d'eau potable consommé, prélevé soit sur le réseau public, soit sur les installations de pompes individuelles
- Taxe d'abonnement : 10,00 € par semestre
- Participation au raccordement à l'égout à 1 000,00 €

Tarifs spéciaux suivants pour les exploitations agricoles :

- Abattement de 30% sur l'ensemble de la consommation (exploitation agricole + consommation privée) si celle-ci est enregistrée sur un seul compteur
- Si un exploitant a demandé la poste d'un compteur spécial pour son exploitation, la consommation sur ce dernier est exonérée de la redevance assainissement. Par contre, la consommation enregistrée sur le compteur de la maison d'habitation est taxée à 100%

Approbation du budget primitif 2021 : budget assainissement

Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé les perspectives proposées et adopté le budget primitif 2021 selon balance ci-dessous :

Fonctionnement	Recettes	Restes à réaliser	0,00
		Résultats reportés	82 042,39
		Nouveaux crédits	152 857,61
		TOTAL	234 900,00
	Dépenses	Restes à réaliser	0,00
		Résultats reportés	0,00
		Nouveaux crédits	234 900,00
		TOTAL	234 900,00
Investissement	Recettes	Restes à réaliser	0,00
		Résultats reportés	71 042,30
		Nouveaux crédits	220 957,70
		TOTAL	292 000,00
	Dépenses	Restes à réaliser	3 732,00
		Résultats reportés	0,00
		Nouveaux crédits	288 268,00
		TOTAL	292 000,00



Décès :

05/04 Monsieur René REINHARDT, âgé de 92 ans
domicilié 2 rue de la Croix

**LES GRANDS ANNIVERSAIRES
DU MOIS DE MAI
(80 ANS ET PLUS)**

02/05	81 ans	Monsieur Florent G'STYR domicilié 14, Rue des Fontaines
06/05	84 ans	Sœur Maryse LARIDAN domiciliée à la Maison-Mère - 2, Rue Principale
06/05	82 ans	Madame Ariane HAECKER domiciliée 1, Rue des Comtes de Stralenheim
13/05	92 ans	Monsieur Pierre MAHLER domicilié 27, rue de Niederbronn
13/05	81 ans	Mme Denise BARGETZI domiciliée 5, Rue des Chasseurs
16/05	81 ans	Monsieur Charles WEIL domicilié 7, Rue Wester
21/05	83 ans	Sœur Annick RELLO domiciliée à la Maison-Mère - 2, Rue Principale
28/05	83 ans	Madame Julienne SCHLEIFER domiciliée à l'EHPAD Mère Alphonse Marie- 2, Rue Principale
29/05	86 ans	Madame Suzanne JUNG domiciliée à l'EHPAD Mère Alphonse Marie- 2, Rue Principale
29/05	80 ans	Madame Hélène STEIN domiciliée 4 rue du Breitenwasen
31/05	84 ans	Monsieur Richard KOEHL domicilié 23, Rue des Peupliers





Suite à l'incendie qui a détruit plus de deux hectares de forêt, nous rappelons que le brûlage à l'air libre des déchets verts ou autres est interdit !

Article 84 du « Règlement Sanitaire Départemental »

Au-delà des possibles troubles du voisinage générés par les odeurs et la fumée, ainsi que des risques d'incendies, le brûlage à l'air libre émet de nombreux polluants en quantités importantes dont les particules, qui véhiculent des composés cancérigènes comme les hydrocarbures aromatiques polycycliques notamment.

Attention : En cas de non-respect, une contravention de 450€ peut être appliquée pour un particulier.

Des solutions alternatives adaptées à vos besoins et plus respectueuses de la qualité de l'air existent :

- Le compostage domestique
- Le broyage & le paillage
- La déchèterie

STOP AUX DÉPÔTS ILLÉGAUX DE DÉCHETS

La recrudescence des dépôts illégaux de déchets constitue une nuisance pour notre environnement et porte atteinte à l'harmonie et à la qualité de nos espaces naturels.

Nous rappelons qu'un dépôt illégal est un dépôt d'ordures, quel qu'en soit la nature ou le volume, en un lieu où il ne devrait pas être.

Ces dépôts, en plus de provoquer des nuisances visuelles et olfactives, peuvent représenter réel danger quant au risque d'incendie, de blessure voire d'intoxication...

Les dépôts de déchets sont interdits depuis la loi du 15 juillet 1975, mais ils font toujours partie de notre paysage bien que la totalité des déchets (ordures ménagères, déchets végétaux, encombrants...) dispose aujourd'hui d'une filière de collecte appropriée.





Au début du mois d'avril, les élèves de CM1-CM2 de l'école d'Oberbronn ont planté avec l'aide de Christelle Bein des panneaux sur la place du Couvent de notre joli village.

Ces panneaux contiennent des slogans écrits et illustrés avec humour par les élèves afin d'inciter les habitants à consommer des produits locaux et de saison pour préserver la planète et leur santé. En effet, dans le cadre du projet agenda santé départemental, ils ont étudié en classe l'énorme impact de pollution d'une alimentation qui vient de très loin, par avion ou par bateau. La déforestation, les gaz à effet de serre...et bien d'autres impacts néfastes pour notre planète Terre nous donnent envie de consommer davantage de produits provenant de notre joli marché hebdomadaire sur cette même place tous les mardis.

Aîné(e)s, Aidant(e)s, Comment ça va ? Wie geht's ?



Une ligne d'écoute et de soutien aux personnes âgées et aux aidants fragilisés par la crise sanitaire

➔ **03 88 76 60 50**

LUNDI, MARDI, JEUDI, VENDREDI.
DE 9H À 18H

CF 67 CONFÉRENCE
DES FINANCEURS
DU BAS-RHIN
AGIR ENSEMBLE POUR NOS AINÉS



1 écoute, 1 soutien

La ligne d'écoute est un **service gratuit**, assuré par des professionnels par téléphone, ordinateur ou tablette

Qui peut appeler ?

- ➔ Vous êtes **un sénior**, vivant à domicile ou en EHPAD
- ➔ Vous êtes **un aidant** d'une personne âgée ou en situation de handicap
- ➔ Vous êtes **un professionnel du secteur médico-social, un représentant de mairie** et toute autre personne souhaitant qu'une écoute puisse être apportée à un senior ou un aidant en difficulté.



COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE
Place du Quartier Blanc
67964 STRASBOURG cedex 9
100 avenue d'Alsace
BP 20351 - 68006 COLMAR cedex
www.alsace.eu

Agir ensemble pour les transitions de l'Alsace du Nord

Grand remue-méninges citoyen

Les 18, 25 et 27 mai,
créez les solutions
de demain !



Evènement en ligne ouvert à tous - Inscriptions sur :
agireensemble.alsacedunord.fr



PRÉINSCRIPTIONS PÉRISCOLAIRES 2021-2022

Depuis le **mardi 13 Avril 2021**, les dossiers de préinscriptions périscolaires 2021-2022 sont disponibles sur le site de la Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains, www.ccpaysniederbronn.fr

Pour les familles n'ayant pas d'accès à internet un formulaire papier pourra être retiré au sein des sites d'accueil périscolaire.

Ils seront à **retourner** à la structure d'accueil de votre enfant dûment remplis **avant le Samedi 15 Mai 2021**.

DON DU SANG

Le mardi 25 mai 2021 de 16:00 à 19:30

Le Moulin 9

42 avenue Foch

NIEDERBRONN LES BAIN



L'Établissement Français du Sang - Grand Est a pour mission de collecter le sang nécessaire pour assurer sans défaillance l'approvisionnement des hôpitaux et des cliniques en produits sanguins.

www.oberbronn.fr

- Zum Muttertag -

Wenn du noch eine Mutter hast,
So danke Gott, und sei zufrieden.
Nicht allen auf dem Erdenrund,
Ist dieses hohe Glück beschieden.

Wenn du noch eine Mutter hast,
So sollst du sie in Liebe pflegen
Dass sie dereinst ihr müdes Haupt,
In Frieden kann, zur Ruhe legen.
Sie hat vom ersten Tage an,
Um dich gebangt mit grossen Sorgen.
Sie brachte Abends dich zur Ruh,
Und weckte dich, küssend, am Morgen.
Und warst du krank, sie pflegte dein,
Vom Tage an, da du geboren,
Und gaben alle dich schon auf,
Die Mutter gab dich nie verloren -
Und hast du keine Mutter mehr
Und kannst du sie nicht mehr beglücken
So kannst du doch, ihr frühes Grab
Mit frischen Blumenkränzen schmücken
Ein Muttergrab, ein heilig Grab,
Für dich die ewig heil'ge Stelle!
Oh!, wende dich an diesen Ort,
Wenn dich umstosst des Lebens Welle.

Marguerite Brüstis
- Eberhardt



von Friedrich-Wilhelm Haaslich



Nous vous rappelons que, pour voir vos informations publiées dans le bulletin municipal, il vous faudra nous les faire parvenir impérativement par voie numérique avant le 15 du mois précédent à l'adresse : mairie.oberbronn@laregie.fr

Directeur de la publication : Patrick Bettinger

Crédit photos : Jean Levatic, Pixabay.